



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
Fax : 0590.99.01.18
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Derrière le discours de la caisse vide...Des réformes à tir larigot pour éliminer le service public, les fonctionnaires et les syndicats !

La réforme de la fonction publique (en cours et prévue d'être votée en juillet 2019) :

- **Recrutement de contractuels** en lieu et place des concours.
- **Individualisation de la rémunération** (négociée de gré à gré avec la Direction) en lieu et place d'une rémunération sur la base de la reconnaissance de tous les agents.
- **Affaiblissement des C.T.E., CAP et disparition du CHSCT.**
- **Affaiblissement des droits syndicaux.**
- **Externalisations de missions** avec obligation pour les agents de suivre leurs services.
- **Remise en cause des congés bonifiés.**
- **A terme : remise en cause des 40% de vie chère.**



Les conséquences :

- **Suppression de 120.000 Postes** (sur le plan national) d'ici 2022.
- **Mise en place d'une jungle sociale** en renforçant le pouvoir discrétionnaire des Directeurs.
- **La suppression l'avis préalable des C.A.P.** en matière de mutation, de mobilité, d'avancement et de promotion. Chaque agent devra donc se défendre seul et saisir individuellement la juridiction idoine.
- **Fusion du CTE et du CHSCT en C.S.A.** (Comité Social Administratif), frère jumeau du C.S.E. (Comité Social Economique) du secteur privé qui a remplacé le Comité d'Entreprise.
- **Eliminer la présence des Organisations Syndicales** pour assujettir les agents et les contractuels.
- **Privatiser nombre de services.**
- **Nier le coût de la vie en Guadeloupe.**

A cela, il faut ajouter la loi **"Ma santé 2022"**, petite fille de la loi HPSCT, qui sera aussi votée en Juillet et qui n'est qu'un projet de dégradation pour les services de santé en France : de moins en moins de services pour de plus en plus de patients, et de plus en plus de zones désertées par les services médicaux. En dépit des déclarations d'intentions, fondées sur le constat des nombreuses difficultés de prise en charge sur le terrain. Mais ces difficultés ne sont que la conséquence des réformes antérieures dont la T2A (Tarification à l'Activité) et la pression budgétaire de l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie). En fait, si les gouvernements successifs laissent se décomposer le système de santé, c'est aussi pour justifier d'aller vers une privatisation et donc une santé qui ne sera accessible qu'avec le portefeuille... La carte bleue à la place de la carte vitale ! Sans compter la diligence qui est faite pour accélérer la mise en place des G.H.T. (Groupement Hospitalier de Territoire), la Guadeloupe a son G.H.T. unique depuis début janvier et tout concorde pour que le G.H.T. des îles du nord rejoignent, à terme, le GHT unique tout comme l'EPSM qui ne bénéficiera plus de dérogation. Tout cela a une date butoir et impérative : 2022, la même que l'objectif de dégraissage en agents.

Toutes ces mesures ont un objectif clair : en finir avec l'influence syndicale dans l'administration. En effet, c'est le contrôle qu'ils exercent sur la gestion administrative des carrières qui fait la puissance des syndicats de fonctionnaires. En leur retirant tout pouvoir d'intervention, le gouvernement fait coup double. Il assujettit les fonctionnaires à son autorité comme ils ne l'étaient plus depuis le début du 20ème siècle. Il se débarrasse des seules instances qui obligent les ministres et les cadres à un minimum de dialogue et à justifier leurs décisions.

De même, **supprimer 120 000 postes**, concrètement, c'est baisser les dépenses publiques, certes, mais c'est aussi et surtout voir disparaître les services publics de proximité, sous-préfectures, préfectures, tribunaux d'instance, hôpitaux, services des impôts ... C'est, en conséquence, devoir se déplacer pour faire des démarches administratives, avec les coûts que cela induit. C'est aussi ne plus avoir accès à un service d'accueil physique remplacé par des bornes informatiques, voire ne plus avoir à faire à des services publics du tout, remplacés parfois quand c'est rentable par le secteur privé, avec les coûts supplémentaires que cela génère.

AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE DEBOUT !



**REJOIGNONS LE COMBAT POUR QUE CESSE LA
MARCHANDISATION DES SERVICES PUBLICS DE SANTE !**



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr